

CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 19 FÉVRIER 2015
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de la convocation	12/02/2015
Nombre de conseillers	
En exercice :	29
Présents :	24
Absents :	02
Dont Procuration :	03
Vote à l'unanimité	
Pour :	27
Contre :	00
Abstentions :	00

L'An Deux Mil Quatorze, le jeudi 19 février, à dix huit heures et trente minutes (18H30), le Conseil Municipal de la Ville de Trois-Rivières, s'est réuni à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE, Maire, pour la tenue de sa 1^{ère} session ordinaire de l'année suite à la convocation adressée par elle, le 12 février 2015.

PRESENTS : Mme VAINQUEUR CHRISTOPHE Hélène (Maire) – M. MAGLOIRE Claude (1^{er} Adjoint) – Mme OTTO AZINCOURT Josette (2^{ème} Adjointe) – M. RENIER Renaud, (3^{ème} Adjoint) – Mme MARCIN PLANTIER Dany (4^{ème} Adjointe) – M. RUPAIRE Justin (5^{ème} Adjoint) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) (Arrivée à 19h22.) - M. RENIER Philippe (7^{ème} Adjoint) – - Mme HATILIP ROCH Achille Germaine (8^{ème} Adjointe) - M. BARTHEL Léonard - M. LAROCHELLE Louis - M. CHAIBRIANT Michel – M. SACILE Serge – Mme DEGLAS Louisiane - Mme SAINT-VAL Marie-Agnès – Mme GILLES Christelle – Mme LAROCHELLE Lucie – Mme FAVORINUS Justina – M. NOËL Jean-Philippe - M. FRANCISQUE Jean-Louis – M. EDAU François - Mme BARTHEL Annick – Mme LAROCHELLE Laurence – M. LIBER Jean-Luc - M. FAUSTA Jimmy – Mme CHRISTOPHE Laurence.....(24)

REPRESENTÉS : M. NOEL Jean-Philippe (ayant donné procuration à Mr Louis LAROCHELLE) - Mme SAINTE-LUCE Ninette (ayant donné procuration à Mme Germaine HATILIP) – Mme EUGENIE Gilberte (6^{ème} Adjointe) (ayant donnée procuration à Mme Hélène VAINQUEUR CHRISTOPHE).....(3)

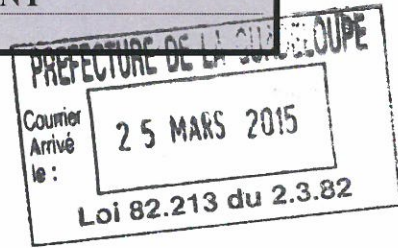
ABSENTS : M. JERSIER Claude - Mme MACHARES Chantal.....(2)

Les 23 conseillers présents formant la majorité des membres en exercices, lesquels sont au nombre de 29, il a été conformément à l'article L.2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Madame Dany MARCIN PLANTIER a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

11

ATELIER CHANTIER D'INSERTION « RÉALISATION DE CHEMINS DE RANDONNÉE » : PLAN DE FINANCEMENT

DISPOSITIF DÉCISIONNEL



- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** que la commune de Trois-Rivières jouit d'une richesse patrimoniale, archéologique, naturelle et historique exceptionnelle et que des pétroglyphes datant de la période précolombienne jalonnent le territoire ;
- **Considérant** qu'afin de préserver et de mettre en valeur ce trésor, un projet d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) a été pensé par la municipalité.
- **Considérant** que la réalisation d'un chemin de randonnée intitulé « Sur les traces des amérindiens » nécessite la mise en place d'un partenariat qui sera conclu avec l'association d'insertion « Verte Vallée » pour concrétiser ce projet à caractère touristique et patrimonial ;
- **Considérant** que ce sentier d'environ 5 km jalonné de signalétiques comprendra 11 stations dont chacune témoigne de la présence amérindienne sur ce territoire ;
- **Considérant** qu'outre l'intérêt d'un tel projet d'aménagement, le volet formation et accompagnement dans une démarche d'insertion professionnelle d'un public qui pour le moment reste exclu de l'emploi est essentiel.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1

D'approuver le projet d'Atelier Chantier d'Insertion (ACI) qui aura pour objet, la réalisation d'un sentier de randonnée d'environ 5 km ainsi que la construction de carbeta et d'aires de pique-nique à certains emplacements en bordure de mer ou de cours d'eau.

Article 2

Que l'Atelier Chantier d'Insertion est programmé pour durer 2 ans.

Article 3

De créer les emplois suivants en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) :

- un coordonnateur
- 2 encadrants techniques
- 24 polyvalents

Article 4

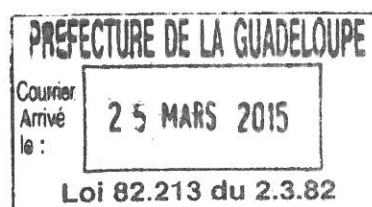
Que le projet sera financé en quasi-totalité par le Fonds Social Européen et l'Etat mais aussi par la commune intervenant notamment dans le cadre des besoins logistiques et du financement de l'opération.

Article 5

D'approuver le coût de l'opération et le plan de financement suivant :

↳ Tableau récapitulatif des dépenses prévisionnelles

	ANNEE 2015	ANNEE 2016	TOTAL
DEPENSES DIRECTES	999 919,00	917 062,00	1 916 981,00
PERSONNEL	110 208,00	110 208,00	220 416,00
FONCTIONNEMENT	257 420,00	184 420,00	441 840,00
PRESTATIONS EXTERNES	215 285,00	203 911,00	419 196,00
LIEES AUX PARTICIPANTS	378 556,00	383 252,00	761 808,00
DEPENSES INDIRECTES DE FONCTIONNEMENT (FRAIS FINANCIERS)	38 450,00	35 271,00	73721,00
TOTAL	999 919,00	917 062,00	1 916 981,00



↳ Tableau récapitulatif des ressources prévisionnelles

	2015	2016	TOTAL
FSE	619 160,00	311 277,00	930 437,00
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS ETAT	342 309,00	570 514,00	912 823,00
COMMUNE DE TROIS-RIVIERES	38 450,00	35 271,00	73 721,00
TOTAL	999 919,00	917 062,00	1 916 981,00

Article 6

De donner au Maire tous pouvoirs pour assurer le bon suivi de cette décision et veiller à sa bonne exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication, devant le tribunal Administratif de Basse-Terre.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la commune de Trois-Rivières.

Certifié exécutoire, compte tenu de
La transmission en Préfecture le

25 MARS 2015

La publication et/ou la notification
le

25 MARS 2015

